

Document: EB 2012/LOT/P.3
Date: 8 August 2012
Distribution: Public
Original: English

E



Enabling poor rural people
to overcome poverty

President's report

Proposed grant to the Republic of Haiti for the

Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region (PPI-3)

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Marco Camagni
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2576
e-mail: m.camagni@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

For: Approval

Contents

Abbreviations and acronyms	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	1
I. Strategic context and rationale	1
A. Country and rural development and poverty context	1
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	1
II. Project description	2
A. Project area and target group	2
B. Project development objective	2
C. Components/outcomes	3
III. Project implementation	3
A. Approach	3
B. Organizational framework	3
C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management	4
D. Financial management, procurement and governance	4
E. Supervision	4
IV. Project costs, financing, benefits	5
A. Project costs	5
B. Project financing	5
C. Summary benefit and economic analysis	5
D. Sustainability	5
E. Risk identification and mitigation	5
V. Corporate considerations	6
A. Compliance with IFAD policies	6
B. Alignment and harmonization	6
C. Innovations and scaling up	6
D. Policy engagement	6
VI. Legal instruments and authority	6
VII. Recommendation	7
Annex	
Negotiated financing agreement	8
Appendix	
Logical framework	

Abbreviations and acronyms

DIA	Directorate of Agricultural Infrastructure
IDB	Inter-American Development Bank
IICA	Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
PCU	project coordination unit
PPI-2	Small-scale Irrigation Development Project
WUA	water users' associations

Map of the project area

Haiti

Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region

Design report



12-06-2012



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD

Republic of Haiti

Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region (PPI-3)

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Recipient:	Republic of Haiti
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural Development
Total project cost:	US\$16.55 million
Amount of IFAD grant:	SDR 8.75 million (equivalent to approximately US\$13.20 million)
Contribution of the Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture:	US\$0.35 million
Contribution of recipient:	US\$1.98 million
Contribution of beneficiaries:	US\$1.02 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed grant under the Debt Sustainability Framework to the Republic of Haiti for the Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region (PPI-3), as contained in paragraph 34.

Proposed grant to the Republic of Haiti for the Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region (PPI-3)

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. Haiti is the poorest country in the Latin American and Caribbean region. It ranks 146th out of 177 countries in the Human Development Index, and its per capita GDP in 2007 was US\$560. Poverty levels are higher in rural areas of the country, with almost 90 per cent of the rural population living below the poverty line. Isolation, the lack of access to basic public services and production factors are major causes of vulnerability, poverty and food insecurity in rural areas.
2. Agriculture and fisheries account for 26 per cent of GDP and provide employment to half of the labour force. However, agriculture's contribution to the economy has been declining since the 1980s, and Haiti currently needs to import about 60 per cent of the food that it consumes. Agricultural productivity is severely constrained by a number of factors: small farmers generally lack access to appropriate technology and extension services, and to key production factors (in particular, irrigation water, which is crucial given Haiti's climate and topographic conditions); post-harvest losses are considerable, often the result of a lack of storage and processing facilities; the condition of road infrastructure (especially feeder roads) is poor; and small farmers and poor rural households have extremely limited access to credit for productive activities.
3. Haiti is highly vulnerable to natural disasters and climate change. The southern peninsula, which includes the project area to be covered by the proposed Small Irrigation and Market Access Development Project in the Nippes and Goavienne Region (PPI-3), is particularly exposed to tropical storms, hurricanes, floods and landslides. Moreover, Goavienne was the area most damaged by the 12 January 2010 earthquake. Regarding climate change, according to most scenarios, temperatures are expected to increase, rainfall to decrease, and extreme climatic events to become more frequent and intense. Some of the expected impacts are: (i) decreases in yields of irrigated crops (corn, rice and potatoes) as a result of the combined impact of higher temperatures and rainfall pattern changes; (ii) damages by storms to crops and plantations, and expected livestock losses; (iii) partial or total destruction of infrastructure (roads, irrigation systems, etc.); and (iv) acceleration of soil erosion and soil fertility losses.

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

4. The project is fully aligned with the Government of Haiti's poverty reduction strategy, which places emphasis on the promotion of profitable agricultural production systems. The project's components and its geographic focus (on the Nippes and Goavienne region) reflect the priorities of the Agricultural Development Plan 2010-2015, which the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Rural

Development (hereafter: Ministry of Agriculture) developed in the aftermath of the January 2010 earthquake. The project is also consistent with the Government's newly adopted Action Plan, which outlines four major areas of intervention: (i) strengthening of institutional capacities; (ii) development of agricultural infrastructure, including irrigation infrastructure and feeder roads; (iii) development of value chains, including improved access to inputs and services, promotion of agro-industry and facilitated marketing; and (iv) financing of agriculture.

5. The project is in line with the strategic objectives of the current results-based country strategic opportunities programme (RB-COSOP) 2009-2012 for Haiti, namely: (i) to strengthen participation of grass-roots organizations in rural development processes; (ii) to improve access of small producers to water resources and production services; and (iii) to improve access of small producers to markets.
6. The project will maximize potential synergies with the institutional support and capacity-building provided to the Ministry of Agriculture by other international agencies such as the Inter-American Development Bank (IDB) and the World Bank. It will capitalize on lessons learned, particularly from the mid-term review of the Small-scale Irrigation Development Project (PPI-2), and will ensure the sustainability of previous IFAD-funded operations, including the IFAD-funded Haiti Post-Earthquake Support Programme for Food Security and Employment Generation in Affected Rural Areas and other development interventions in Nippes and Goavienne. The social capital created at grass-roots level and the capacities of service providers and community-based organizations will be instrumental in ensuring that actions initiated in some areas will be consolidated and scaled up.

II. Project description

A. Project area and target group

7. The project will focus on the Nippes and Goavienne region, and will support grass-roots organizations working in irrigation schemes and neighbouring watersheds and localities. The project area has been identified jointly with the Ministry of Agriculture on the basis of technical, agronomic, organizational and economic criteria and taking into account factors such as land tenure and road access.
8. The project's target group will include small organized producers, water users' associations (WUAs), women's organizations, youth associations and other grass-roots organizations, and highly vulnerable groups (e.g. producers with small plots; producers without access or with only limited access to irrigation; and women and woman-headed households with reduced access to agricultural production factors, training and information). The project is expected to directly benefit about 28,000 poor rural households (approximately 130,000 people), 50 per cent of whom are women. Of these, some 4,000 households are extremely poor.

B. Project development objective

9. The project's development objective is to achieve a sustainable improvement in the livelihoods and incomes of rural poor households, especially those belonging to the most vulnerable groups. Its specific objectives include: (i) increasing agricultural production sustainably through efficient water management and the consolidation of both collective and individual irrigated agriculture; (ii) improving the value of irrigated agriculture production and increasing farmers' access to markets and financial services in order to raise the incomes of the poorest families; and (iii) strengthening the planning, organizational and management capacities of grass-roots organizations in order to facilitate their access to markets and financial services.

C. Components/outcomes

10. The project has four components: (i) irrigation development; (ii) support for productive activities and producers' access to markets and financial services; (iii) strengthening of grass-roots organizations' capacities; and (iv) project coordination and management. Outcomes under the first component include: (i) technicians from the Ministry of Agriculture, service providers, operators and leaders of WUAs have increased capacity in technical and social water management; (ii) individual schemes irrigated with micro-irrigation technology are successfully implemented; (iii) collective irrigations schemes are rehabilitated/constructed; (iv) selected watersheds are valorized and treated. Outcomes under the second component include: (i) improved technological packages for selected products are adopted by producers and producers' access to technical advisory services is improved; (ii) market access is facilitated through new marketing/storage units and the development of rural roads; and (iii) a network of local microfinance institutions is operational. Outcomes under the third component include: (i) development and management plans relating to irrigation systems and associated watersheds are elaborated with 40 per cent participation of women; (ii) capacity among technicians and WUA management committees (at least 30 per cent of whom are women) is developed; and (iii) literacy rates among beneficiaries (at least 50 per cent of whom women) are improved.

III. Project implementation

A. Approach

11. The project's implementation approach builds on the experience of past and ongoing IFAD-funded operations in the country and will require the active participation of WUAs and grass-roots organizations living in the collective irrigation scheme area and associated watersheds in (i) elaborating irrigation systems development and management plans (ii) prioritizing products with greatest market potential in each project area; and (iii) applying farmer field school extension methodologies for production intensification. The participation of women and gender equality will be ensured in all activities by developing women's capacities, reducing their workloads, supporting income-generating activities practised by women, facilitating women's access to financial services, and promoting training on issues of special concern to women including health, nutrition, family planning and the prevention of sexual violence. Particular attention will be given to Haiti's environmental vulnerability to extreme events and climatic changes. This will include measures to reverse the degradation of natural resources; and the establishment of watershed models to demonstrate the applicability, feasibility and benefits of upland soil protection for lowland irrigation systems.
12. The project will have a five-year duration. Start-up will be rapid since (i) the project coordination unit (PCU) used under PPI-2 will be maintained; (ii) the institutional set-up, including the technical cooperation from the Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture (IICA), has already been endorsed by the Ministry of Agriculture; and (iii) a draft subsidiary agreement has already been prepared.

B. Organizational framework

13. The Ministry of Agriculture will be the lead project agency (a role it already fulfils in the ongoing PPI-2) and, as such, will be responsible for overall project implementation. Project coordination and management will be the responsibility of the current PPI-2 PCU, based in Port-au-Prince, which will become the unit in charge of managing all IFAD-funded operations in partnership with the Ministry of Agriculture.
14. Irrigation schemes and rehabilitation/construction works will be under the direct responsibility of the Directorate of Agricultural Infrastructure (DIA). The project will also support DIA with adequate financial and logistic resources as has been done in

the case of other donor-funded projects implemented by DIA (for instance, those funded by the French Development Agency).

15. As an exception to section 7.05 of the General Conditions, IICA has been selected as main operator for on-the-ground implementation of some project activities. Collaboration with IICA has proved successful in the post-earthquake programme in the same region. The project will finance a technical support unit within IICA, which will be based in the field. A detailed description of the technical cooperation between the Ministry of Agriculture and IICA will be included in a subsidiary agreement between the two parties, which is currently being finalized. As a further exception to section 7.05 of the General Conditions, the procurement of goods, works and services financed by the grant proceeds may be carried out in accordance with the procurement regulations of IICA to the extent that such are consistent with IFAD Procurement Guidelines.

C. Planning, monitoring and evaluation, and learning and knowledge management

16. The PCU will formulate annual workplans and budgets, taking into account grass-roots requirements as defined in irrigation systems development plans and the work programmes of project partners. The project's monitoring and evaluation (M&E) system will monitor the effectiveness of activities conducted under the project and will regularly assess the likelihood of the project's achieving its expected outputs and outcomes. IICA and DIA will consolidate data collected on the ground by beneficiaries and service providers. This information will then be elaborated by the M&E unit within the PCU for project management and financial and donor reporting purposes.
17. A unique two-step knowledge management strategy, designed for use by the project and PPI-2, will enable the Ministry of Agriculture to: (i) draw lessons from the experiences of the two projects; and (ii) capitalize on these experiences and other information collected, sharing knowledge with IFAD and other institutions and projects as appropriate. This strategy will involve the M&E officer and require the creation of a common database of documents produced by the two projects and the elaboration of a joint communication and knowledge management plan. Activities will include periodic workshops during which themes for studies will be selected.

D. Financial management, procurement and governance

18. The PCU will be responsible for the financial management of the project and will use the financial and accounting management system in place for the PPI-2 project. A designated account denominated in United States dollars will be opened in a bank acceptable to IFAD, into which IFAD will deposit grant funds. A project account in local currency will also be opened in a bank acceptable to IFAD.
19. Good governance is expected to be the norm and draw on the positive experience in PPI-2 as well as close support from IFAD Country Office in Haiti. Moreover, the following measures are intended to ensure the fulfilment of basic requirements for satisfactory management of IFAD funds: (i) procurement of civil works, goods and consultant services according to, or consistent with, the IFAD Procurement Guidelines; (ii) annual performance review of project staff; (iii) sound accounting and management procedures; and (iv) annual audit of project accounts and audit reports by a qualified independent auditor, hired under national competitive bidding.

E. Supervision

20. The project will be directly supervised by IFAD with the logistic and technical support of the country office.

IV. Project costs, financing, benefits

A. Project costs

21. The total project cost, over a five-year implementation period, has been estimated at US\$16.6 million. Baseline costs represent about US\$15 million (90 per cent of the total cost), and physical and price contingencies are estimated at US\$1.6 million (10 per cent). Of the total project costs, US\$9.0 million (55 per cent) will be allocated to irrigation development; US\$4.3 million (26 per cent) to support for productive activities and producers' access to markets and financial services; US\$1.3 million (8 per cent) to strengthening of grass-roots organizations' capacities; and US\$1.9 million (11 per cent) to project coordination and management.

B. Project financing

22. Financing of project costs will be as follows: an IFAD grant of US\$13.20 million under the Debt Sustainability Framework; a Government counterpart financing of US\$1.98 million (taxes and import duties); IICA's in-kind contribution equivalent to US\$0.35 million; and beneficiaries' contribution (mostly in kind) of US\$1.02 million.

C. Summary benefit and economic analysis

23. The main benefits generated by the project will be increased income and employment of target group households as a result of irrigation development, agricultural production intensification, marketing improvements and access to financing. Quantifiable benefits are those related to increases in productivity and production and in income-generating activities in the project area, and to better access to markets thanks to improved rural roads.

D. Sustainability

24. The likelihood of sustainability of project benefits is enhanced by: (i) strengthened capacities of the Ministry of Agriculture and service providers; (ii) strengthened organizational and management capacities of grass-roots organizations, particularly WUAs in view of the transfer of irrigation scheme management to these associations; (iii) improved access to markets and financing; (iv) climate change adaptation measures, ranging from protection of infrastructure and training and awareness-raising of beneficiaries on the need to protect the investments financed in view of the magnitude and importance of climate change in Haiti and expected impacts in agricultural activities.

E. Risk identification and mitigation

25. Political and natural disaster risks tend to be high in Haiti. Following President Michel Martelly's election (April 2011), there have already been two governments: the first from October 2011 to February 2012; the second formed in May 2012. Nevertheless, despite of these changes in government, priorities for the agricultural sector have remained the same. The policy dialogue role of the agriculture sector working group, in which IFAD actively participates, is crucial in ensuring continuity and coherence between one government and the other. Increases in the intensity and frequency of natural disasters are foreseen due to climate change. This calls for mitigation measures and technical and social responses from the project, related to (i) the design of infrastructure adapted to climatic conditions, river bank stabilization works, periodic maintenance of infrastructure and protection works on watersheds; and (ii) the training of water users and the strengthening of WUAs for their responsible participation in all steps of project intervention, from infrastructure design to maintenance. Finally, looking at the project's institutional set-up, the delegation by the Ministry of Agriculture of part of implementation responsibility to an external partner (IICA) is innovative and potentially very effective, but presents risks and requires close follow-up by IFAD.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

26. The project is consistent with IFAD's Strategic Framework 2011-2015 and with specific IFAD strategies and policies, particularly the IFAD Policy on Gender Equality and Women's Empowerment, and its Environment and Natural Resource Management Policy. The project's gender approach is based on the gender policy and on lessons learned from IFAD-funded interventions in the country. Pursuant to IFAD's environmental assessment procedures, the project has been classified as Category B. In view of the importance and magnitude of climate change in Haiti, and its expected impacts on agricultural activities, the project will introduce necessary measures to better protect its target group and the investments financed, ensuring that project activities are made climate-resilient. These actions are introduced transversally in the project design, with activities planned in the three technical components.

B. Alignment and harmonization

27. The project's objectives are fully aligned with the national poverty reduction strategy approved in 2008; the Agricultural Investment Plan prepared by the Ministry of Agriculture in the aftermath of January 2010 earthquake; and the President's recent National Programme for the Fight against Hunger and Malnutrition, which emphasizes agriculture intensification.
28. Through its country office, IFAD plays an active role and maintains a close dialogue with the Government and other donors, particularly those participating in the agriculture sector working group. Main coordination/harmonization actions include: (i) collaboration with IDB for the construction of common premises for IFAD- and IDB-financed projects implemented by the Ministry of Agriculture; (ii) participation in the IDB/World Bank initiative for establishing a unique procurement unit within the Ministry; (iii) joint support with IDB and the French Development Agency to strengthen the Ministry's capacities, particularly its irrigation subsector policies and strategies.

C. Innovations and scaling up

29. The project will scale up an implementation arrangement that proved to be highly effective in the IFAD-funded post-earthquake programme in the same region. It is also an example of the Fund's efforts to continuously seek out and then apply innovative and effective implementation modalities, especially in countries facing complex development challenges such as Haiti. The project also includes a number of approaches that are innovative in the country context such as drip micro irrigation, the testing and dissemination of new technologies, the transfer of management of irrigation schemes to WUAs, and the introduction of farmer field school extension methodology.

D. Policy engagement

30. The project will strengthen the institutional role of the Ministry of Agriculture at both the policymaking (central) and the operational (field) level. The current national irrigation policy is based on a past IFAD-funded intervention in the 1990s (the Small-scale Irrigation Schemes Rehabilitation Project – PPI-1). In addition, the project will focus on empowering WUAs and other grass-roots organizations to directly manage irrigation schemes and development interventions.

VI. Legal instruments and authority

31. A project financing agreement between the Republic of Haiti and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
32. The Republic of Haiti is empowered under its laws to receive financing from IFAD.

33. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

34. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant under the Debt Sustainability Framework to the Republic of Haiti in an amount equivalent to eight million seven hundred fifty thousand special drawing rights (SDR 8,750,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

Accord de financement négocié:

"Projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région goâvienne (PPI-3)"

(Négociations conclues le 3 août 2012)

Numéro du don:

Nom du projet: Projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région goâvienne ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République d'Haïti ("le Bénéficiaire")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

ATTENDU que le Fonds prendra en charge l'administration du don et la supervision des activités du Projet financées par le Fonds;

ATTENDU qu'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds a accepté d'accorder un don au Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

ATTENDU que le Bénéficiaire apportera une contribution au financement du Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du don est de huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.
3. Un compte désigné sera ouvert au nom du Projet par le Bénéficiaire auprès d'une banque acceptable par le Fonds pour recevoir les fonds du don à Port-au-Prince, selon des modalités et des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA. Le compte désigné sera libellé en USD pour les opérations relatives au Projet. Le compte désigné sera mobilisé par la signature de personnes autorisées, dont les spécimens de signature seront communiqués préalablement au FIDA.
4. Le montant autorisé du compte désigné s'élève à un million cinq cents mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD). Les retraits du compte de don seront effectués par le Fonds sur demande du Bénéficiaire en son nom et déposés sur le compte désigné. Le Fonds reconstitue périodiquement le compte désigné sur demande du Bénéficiaire et selon les PTBA.
5. L'Unité de coordination du Projet (UCP) ouvrira un compte de projet en monnaie locale (Gourdes: HTG) qui recevra des approvisionnements du compte désigné, dans une banque, acceptable par le FIDA. Le compte de projet sera mobilisé par la signature conjointe du Coordonnateur du Projet et du Responsable Administratif et Financier (RAF) de l'UCP ou par la signature de l'un d'entre eux et du Directeur Général du MARNDR.
6. La contribution du Bénéficiaire au financement du Projet est évaluée à la somme d'environ deux millions USD (2 000 000 USD) pour toute la durée du Projet. Ce montant représente exclusivement des droits douanes, impôts et taxes grevant l'ensemble des coûts qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations, la location des locaux du Projet et la prise en charge des salaires des agents de l'État recrutés et mis à la disposition du Projet. Le montant de ces taxes et la liste des biens y afférent sera prévu dans le PTBA relatif à l'année du Projet considérée. Le Projet sera inscrit au budget de l'État.
7. L'audit des comptes suivra les normes de vérification agréées par le Fonds et les Directives du Fonds relatives à l'audit des projets (à l'usage des Emprunteurs) conformément à la Section 9.03 des Conditions générales.

Section C

1. L'Agent principal du projet est le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR).
2. Une Institution d'Assistance Technique (IAT), en tant qu'Opérateur partenaire principal, contribuera par l'apport d'assistance technique national et international et l'appui administratif aux conditions et modalités précisées dans un accord signé entre l'IAT et le Bénéficiaire prévu au paragraphe 9.1, Section II de l'Annexe 1.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième (5) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord ou toute autre date fixée par le FIDA de concert avec le Bénéficiaire. La date de clôture intervient 6 mois après la date d'achèvement.

Section D

1. Les éléments suivants constituent des conditions préalables au premier retrait des fonds du don:

- a) L'Accord prévu à la Section II, paragraphe 9 de l'Annexe 1 entre l'IAT et le MARNDR a été approuvé par le Fonds et signé;
- b) Le premier PTBA incluant un plan de passation des marchés et les engagements de la contrepartie du Bénéficiaire pour 18 mois a été approuvé par l'Agent principal du projet et le Fonds;
- c) Le compte désigné et le compte de projet ont été ouverts conformément aux Sections B.3 et B.5 du présent Accord;
- d) Le logiciel de gestion financière et comptable de la UCP a été mis en place et est opérationnel;
- e) Une ébauche du manuel d'opération du projet et du manuel de procédures administratives financières et comptable du projet (« les Manuels du projet ») révisée a été soumise au FIDA.

2. Les éléments suivants constituent des conditions préalables au deuxième retrait des fonds du don:

- a) Les manuels du projet révisés ont été approuvés par l'Agent principal du Projet et le Fonds.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Chargé de programme de la République
d'Haïti
Fonds international de développement
agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Son Excellence
Madame Marie Carmelle Jean-Marie
Ministre de l'Economie et des Finances
de la République d'Haïti
Ministère de l'Economie et des Finances
Port-au-Prince, République d'Haïti

Copie à:

Directeur de Cabinet
Ministère de l'Economie et des Finances
de la République d'Haïti
Port-au-Prince, République d'Haïti

Ministre de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
de la République d'Haïti
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
Port-au-Prince, République d'Haïti

Directeur de Cabinet
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Naturelles et du Développement Rural
de la République d'Haïti
Port-au-Prince, République d'Haïti

Le présent Accord, en date du DATE, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

Signé par: (Kanayo F. Nwanze)
Pour le Fonds
Kanayo F. Nwanze
Président

Signé par: (Marie Carmelle Jean-Marie)
Pour le Bénéficiaire
Son Excellence
Madame Marie Carmelle Jean-Marie
Ministre de l'Economie et des Finances
de la République d'Haïti

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I-Description du Projet

1. *Zone du Projet.* Les activités à mener dans le cadre du Projet seront concentrées dans le département des Nippes et la région goâvienne, en intervenant sur des ensembles de périmètres irrigués/bassins versants et localités respectives regroupés par communes, lesquelles seront sélectionnées en accord avec le Fonds.
2. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les petits producteurs et petites productrices, les associations d'irrigants, les organisations de femmes, les organisations de base, les associations de jeunes et les groupes les plus vulnérables, situés dans les zones du projet.
2. *Finalité.* Le but du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale dans le département des Nippes et la région goâvienne.
3. *Objectifs.* L'objectif du Projet est l'accroissement et la sécurisation durables des revenus et conditions de vie des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables. Les objectifs spécifiques du Projet sont les suivants: i) l'accroissement durable de la base productive par l'optimisation de la gestion de l'eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, au moyen d'installations collectives ou individuelles; ii) l'amélioration de la production agricole et des activités génératrices de revenus grâce à la valorisation des sites aménagés, la réalisation des microprojets pour les plus vulnérables et de l'accès des producteurs aux marchés et à des services financiers adaptés; iii) le renforcement des capacités de planification et de structuration des communautés, en incluant les groupes plus vulnérables.
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1- Développement de l'irrigation

Cette composante sera réalisée à travers les quatre (4) sous-composantes suivantes:

Sous-composante 1.1. Renforcement institutionnel et Appui aux Associations d'irrigants

(a) Volet Renforcement institutionnel: (i) Appui à la Direction des infrastructures agricoles (DIA) du MARNDR par la réalisation d'études, le renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage (affectation d'un contractuel assistant le directeur) et l'appui à l'équipement et au fonctionnement; (ii) Appui aux services déconcentrés du MARNDR (Direction départementale de l'agriculture-DDA, Bureau agricole communal-BAC) et aux opérateurs prestataires de service à travers la formation et la concertation des prestataires publics et privés de services.

(b) Volet Appui aux Associations d'irrigants en matière de sécurisation foncière et de gestion de l'eau et des périmètres irrigués: (i) Appui à la sécurité foncière par l'établissement d'un plan parcellaire et l'émission d'attestations du titre d'occupation de la parcelle; (ii) Appui aux Associations d'irrigants, sélectionnées selon les critères établis dans les Manuels du Projet, et renforcement des capacités de gestion, notamment en matière d'opération et de maintenance des périmètres irrigués et de collecte et utilisation des redevances.

Sous-composante 1.2. Validation et diffusion de technologies d'irrigation innovantes

(a) Appui à l'organisation d'un réseau local de fabrication, de vente et de réparation du matériel; (b) Formation et appui technique à des artisans-revendeurs de kits de micro-irrigation; (c) Mise en place de parcelles de démonstrations, impliquant les artisans-revendeurs; et (d) Réalisation d'évènements d'information/formation des utilisateurs potentiels.

Sous-composante 1.3. Construction et réhabilitation de systèmes d'irrigation collectifs

Au terme de cette sous-composante, le Projet appuiera la mise en valeur des ressources en eau de surface sur certains périmètres irrigués collectifs grâce à des interventions sur les ensembles de périmètres faisant l'objet du Projet.

Sous-composante 1.4. Gestion des ressources naturelles et Adaptation au changement climatique

A travers le Fonds de remédiation environnementale le Projet financera: (a) actions de sensibilisation et concertation entre exploitants des différents étages du bassin, (b) mise en place de mesures de protection physique et biologique, (c) mise en place de mesures d'atténuation des impacts négatifs éventuels de l'irrigation; (d) financement d'activités de gestion des ressources naturelles. En outre le Projet apportera une contribution au fonds d'urgence pour les infrastructures mis en place par le PPI-2.

Composante 2- Appui aux activités productives et à l'accès des producteurs aux marchés et à des services financiers

Cette composante sera réalisée à travers les quatre (4) sous-composantes suivantes:

Sous-composante 2.1. Appui à l'intensification agricole

Les activités de cette sous-composante s'articulent autour de trois volets:

(a) Appui-conseil des producteurs à travers les champs école paysan, visites d'échange et conseils sur la parcelle; (b) appui à la conception, mise en œuvre et gestion de boutiques d'intrants; et (c) mise en valeur des bassins versants proches de périmètres.

Sous-composante 2.2. Appui à la commercialisation

Le projet financera: (a) Suivi et recherche des marchés; (b) Création de comptoir de produits et participation à des foires et autres opérations de promotion commerciale; (c) Formation/appui-conseil aux organisations paysannes de base; (d) Diffusion des informations commerciales pertinentes auprès des producteurs et commerçantes dans les zones d'intervention du projet; (e) Amélioration d'infrastructures rurales (pistes rurales, chemins muletiers, marchés locaux).

Sous-composante 2.3. Développement de la microfinance

Au terme de cette sous-composante, le Projet financera les activités suivantes: (a) Réalisation des études d'implantation des caisses rurales d'épargne et de prêts (CREP) par des opérateurs prestataires de service spécialisés; (b) Appui financier pour la création des CREP (construction des locaux, achat des équipements et consommables nécessaires (coffres, mobiliers, imprimés et fournitures pour la première année de fonctionnement des groupes de caution solidaire et CREP); (c) Capital initial destiné au financement des groupes de caution solidaire puis à la dotation des fonds propres des CREP et lignes de crédit pour les CREP; (d) Appui des opérateurs prestataires de service spécialisés pour l'animation, la formation, le contrôle externe et l'audit des groupes de caution solidaire et CREP, des opérateurs

de mise en œuvre au niveau local et d'un opérateur d'expertise nationale qui supervise et coordonne les activités de microcrédit.

Sous-composante 2.4. Microprojets

Cette sous-composante a pour but d'appuyer sur le plan technique et économique les groupes cibles au moyen de microprojets (MP) identifiés et sélectionnés par les bénéficiaires eux-mêmes et répondant aux critères d'éligibilité du Projet définis aux Manuels du Projet.

Composante 3- Renforcement des capacités

Cette composante sera réalisée à travers les trois (3) sous-composantes suivantes:

Sous-composante 3.1. Planification et mise en œuvre des Plans de développement et de gestion des périmètres et de leur environnement

Les activités de cette sous-composante s'articulent autour de trois volets: (a) Formation à la planification participative et d'autodiagnostic de vulnérabilité des plans de développement et de gestion de périmètres; (b) Information, communication et sensibilisation au genre;(c) Auto-évaluation participative des plans de développement et de gestion de périmètres.

Sous-composante 3.2. Renforcement des capacités des organisations de base et du personnel d'appui

(a) Formation des associations d'irrigants et organisations de base en développement organisationnel et gestion;(b) formation ciblées aux groupes vulnérables ainsi qu'aux agents de l'administration et aux opérateurs prestataires de service.

Sous-composante 3.3. Alphabétisation fonctionnelle

Au terme de cette sous-composante, le Projet va mener des activités d'alphabétisation fonctionnelle de 1^{er} et 2^{eme} niveau ainsi que de formation et recyclage d'alphabétiseurs.

Composante 4- Coordination et gestion du Projet

L'UCP établie sous le PPI-2 sera modifiée et deviendra l'UCP du Projet qui assurera la coordination et gestion du Projet. L'UCP sera située au MARNDR, à Port-au-Prince et la mise en œuvre des activités se fera sous la responsabilité technique et opérationnelle de la DIA et des DDA/BAC de la zone du Projet en partenariat avec l'IAT.

II. Dispositions relative l'exécution

5. Agent principal du projet

5.1. *Désignation.* Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), en qualité d'Agent principal du Projet, assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

5.2. *Responsabilité.* L'Agent principal du Projet veillera à ce que les interventions du Projet s'inscrivent dans le cadre des objectifs précisés ci-haut et des orientations retenues pour sa mise en œuvre.

6. Comité de pilotage (CP)

6.1 *Établissement et composition.* Un CP sera créé par une décision du MARNDR laquelle prévoira la composition et les responsabilités du CP. Le CP sera présidé par le MARNDR ou son représentant mandaté et composé du Directeur Général, des représentants des directions techniques impliquées, notamment la DIA et l'Unité d'études et planification/Direction de suivi-évaluation (UEP/DES) du MARNDR et des Direction départementale de l'agriculture de la zone du Projet, des représentants des autres ministères et des institutions publiques concernés par le Projet, des représentants des bénéficiaires, un représentant de l'IICA en tant que Opérateur partenaire principal du Projet. L'UCP assurera le secrétariat du Comité.

6.2 *Responsabilités.* Le CP se réunira au moins deux fois l'an ou au besoin, en session ordinaire, dans la mesure du possible dans la zone du projet. Il sera chargé de:

- a) L'examen des rapports d'activités et des états financiers du Projet;
- b) L'examen des programmes de travail et budget annuel (« PTBA ») avant leur transmission au FIDA;
- c) Veiller à la coordination et à la complémentarité des interventions des différents ministères sectoriels et des différents projets œuvrant dans les mêmes domaines ou zones d'intervention;
- d) Suivre la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision et celles de suivi de conformité avec les politiques nationales.

7. Comité locaux (CL)

7.1 *Établissement et composition.* Des CL au niveau du département des Nippes et la région goâvienne, seront constitués par décision du MARNDR laquelle prévoira la composition et les responsabilités des CL. Ils seront placés sous la présidence d'un représentant local du MARNDR et généralement composés de représentants des organisations de base bénéficiaires (Associations d'irrigants, groupes de planteurs des bassins versants surplombant les infrastructures hydroagricoles, groupes de femmes), de représentants des autorités locales et de représentants des partenaires de mise en œuvre du Projet.

7.2 *Responsabilités.* Les CL seront chargés de promouvoir un processus de dialogue et de concertation entre les communautés locales et les autres membres. Il auront pour responsabilité de:

- a) faire des propositions pour les PTBA du Projet, à partir d'un travail de réflexion et de priorisation effectué au niveau des communautés locales;
- (b) informer toutes les parties prenante sur l'exécution du Projet, en discutant et diffusant les rapports d'activités, les enquêtes et les évaluations produits par le Projet et le rapports de supervision du FIDA;
- (c) suivre les recommandations des missions de supervision des activités.

8. Unité de coordination du Projet (UCP)

8.1 *Établissement.* L'UCP établie sous le PPI-2 sera modifiée et deviendra l'UCP du Projet. L'UCP sera logée au MARNDR, à Port-au-Prince.

8.2 *Composition.* L'UCP conservera la même composition établie sous le PPI-2.

8.3 *Responsabilités.* L'UCP aura pour responsabilités: (i) la coordination des composantes et activités du Projet, en veillant à l'intégration des directions et services du Ministère; (ii) l'exécution des volets/activités du renforcement institutionnel du Ministère/DIA, DDA/BAC, de la sécurisation foncière à travers l'Institut national de la réforme agraire (INARA), du Fonds d'urgence pour les infrastructures, de la microfinance à travers le Fonds d'assistance économique et social (FAES), de l'alphabétisation fonctionnelle à

travers le Secrétariat d'Etat à l'alphabétisation (SEA); (iii) la consolidation des PTBA de la zone du Projet et du niveau central et la gestion administrative-financière de toutes les activités du Projet, y compris celles déléguées à la DIA (Réhabilitation et construction de systèmes d'irrigation collectifs) et à l'IAT et (iv) le suivi-évaluation global du Projet et l'administration des indicateurs SYGRI.

8.4 *Evaluation de rendement.* Les cadres de l'UCP seront soumis à une évaluation annuelle de rendement par le Coordinateur de l'UCP. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle de rendement satisfaisante. L'Agent principal du Projet sera responsable de l'évaluation annuelle de rendement du Coordinateur de l'UCP.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

9. Accord de Partenariat Principal IAT

9.1 L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) a travaillé à la formulation de ce Projet. Compte tenu de la collaboration existant entre l'IICA et le MARNDR, elle a été identifiée comme Institution d'Assistance Technique à l'UCP pour l'exécution du Projet. Un Accord de Partenariat Principal sera conclu entre le MARNDR et l'IICA pour l'exécution du Projet où seront précisés les modalités de cette coopération, entre autres les résultats escomptés et les indicateurs de performance à utiliser pour le suivi et l'évaluation de mi-parcours. L'Accord prévoira notamment que:

- (i) L'IICA sera responsable de la coordination technique et de la gestion administrative et financière des activités suivantes: (a) activités de renforcement des capacités des Associations d'irrigants (sous-composante 1.1), validation et diffusion de technologies d'irrigation (sous-composante 1.2), gestion des ressources naturelles et adaptation au changement climatique (sous-composante 1.4) à exception du Fonds d'urgence; (b) appui à l'intensification agricole (sous-composante 2.1), à la commercialisation (sous-composante 2.2) et aux microprojets (sous-composante 2.4); (c) planification et mise en œuvre des Plans de développement et gestion des périmètres (sous-composante 3.1), renforcement des capacités des organisations de base et du personnel d'appui (sous-composante 3.2). En outre il sera prévu que pour les activités dont il aura la responsabilité, l'IICA pourra appliquer sa réglementation en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA;
- (ii) L'IICA mettra en place une Unité d'appui technique (UNATEC) qui travaillera en équipe avec les agents des DDA/BAC locaux et apportera l'appui de son bureau à Port-au-Prince et mobilisera l'assistance technique nécessaire au Projet à travers son réseau inter-américain d'experts. L'UNATEC sera composée d'un coordinateur, d'un responsable de planification, suivi-évaluation et d'un responsable de passation de marché, qui seront recrutés de manière compétitive. Leur nomination ou leur remplacement nécessitera l'avis de l'Agent principal. Tous les contrats seront à durée déterminée, d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle de rendement satisfaisante;
- (iii) L'IICA fournira trimestriellement un résumé des états financiers de même que les pièces de dépenses à l'UCP. Les demandes de renflouement de l'IICA seront adressées à l'UCP qui après analyse et validation pourra en faire des demandes de paiement direct au FIDA;
- (iv) La performance de l'IICA sera évaluée annuellement par l'Agent principal du Projet selon les objectifs et les obligations convenus à l'Accord de partenariat entre le MARNDR et l'IICA.

10. Direction des infrastructures agricoles (DIA)

10.1 *Responsabilités.* La DIA sera responsable de la coordination technique des études relatives au sous-secteur de l'irrigation dans la zone du Projet et de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et de construction de périmètres irrigués prévus par le Projet ainsi que des réparations des systèmes d'irrigation financées par le Fonds d'urgence, avec l'appui de l'UCP.

11. Services déconcentrés du Ministère: Directions départementales agricoles et Bureaux agricoles communaux (DDA/BAC)

11.1 *Responsabilités.* Les DDA et BAC assument des fonctions, entre autres, en matière de planification et de suivi des activités de terrain ainsi que d'information/collecte de données et concertation entre acteurs.

12. Autres Partenaires

12.1 Le Projet sous-traitera l'exécution des activités de terrain à divers opérateurs prestataires de services (bureaux d'études, entreprises de travaux, organisations non gouvernementales, consultants) sélectionnés de manière compétitive.

13. Revue de mi-parcours

13.1 Outre les missions de supervision et de suivi, une mission conjointe (Bénéficiaire-Fonds) de revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième année du Projet. La mission aura comme objectifs de faire le bilan des actions réalisées et déterminera si les objectifs de performance, d'impacts, de fonctionnement et de coûts ont été atteints. Elle analysera également la performance en termes de coordination et de complémentarité avec d'autres projets.

14. Manuel d'opérations et Manuel de procédures administratives et comptables (ensemble « les Manuels du Projet »)

14.1 Le Manuel d'opérations et le Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PPI-2 seront mis-à-jour pour tenir compte des spécificités du Projet et comprendront notamment des annexes concernant l'accord MARNDR-IAT, les accords entre le Projet et la Direction des infrastructures agricoles du MARNDR et les DDA/BAC . Les Manuels de Projet tels que révisés devront être élaborés et soumis à l'approbation du FIDA.

14.2 *Préparation.* L'UCP, en concertation avec l'IAT, prépare une première version des Manuels du Projet révisés, laquelle comprendra:

- (i) Les critères de sélection des Associations d'irrigants;
- (ii) Les critères de sélection pour la contribution au fonds d'urgence établi sous le PPI-2;
- (iii) Les critères de sélection des Microprojets;
- (iv) Les critères de sélection pour l'amélioration des petites infrastructures rurales et pour la construction des CREP;
- (v) Le processus d'élaboration des termes de référence pour les études prévues par le Projet notamment, sous la sous-composante 2.3;
- (vi) Les critères de sélection pour l'octroi de capital pour les groupes de caution solidaire et pour la ligne de crédit;
- (vii) Le rôle des différents partenaires d'exécution (IAT, DIA, DDA, BAC, FAES, SEA, INARA).

14.3 *Approbation.* L'UCP soumet la première version des Manuels du Projet à l'Agent Principal du Projet. L'Agent principal du Projet adresse cette première version des Manuels au Fonds pour commentaires et approbation. Si le Fonds ne formule pas de commentaires dans les 30 jours qui suivent la réception, ils sont considérés comme approuvés par le Fonds. Les Manuels, tels qu'approuvés par le FIDA, sont soumis à l'Agent Principal du Projet pour approbation.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

1. *Affectation des fonds du don.* Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le don, ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
I. Génie civil et rural	3 550 000	100% Hors-taxes
II. Véhicules et Équipements	200 000	100% Hors-taxes
III. Assistance technique, Formation, études, contrats et conventions	2 430 000	100% Hors-taxes
IV. Commissions de Gestion IAT	250 000	100% Hors-taxes
V. Fonds de crédit	270 000	100% Hors-taxes
VI. Microprojets	500 000	100% Hors-taxes
VII. Coût de fonctionnement, Salaires et Indemnités	670 000	100% Hors-taxes
Non alloué	880 000	
TOTAL	8 750 000	

2. *Définitions particulières.* Pour les besoins de la présente Annexe, les termes suivants ont le sens précisé ci-après:

« Commissions de Gestion IAT » désigne la commission de gestion de l'IAT, évaluée à 7% des fonds gérés pour l'exécution du Projet.

« Fonds de crédit » désigne les dépenses admissibles pour les activités prévues à la sous-composante 2.3 (c).

« Microprojets » désigne les dépenses admissibles pour les activités de la sous-composante 2.4.

Annexe 3
Clauses particulières

Passation des marchés. Les marchés de biens, de travaux de génie civil et de services nécessaires au Projet et financés par les fonds du FIDA seront passés conformément aux dispositions des « Directives pour la passation des marchés » (les Directives) du Fonds approuvées par le Conseil d'administration du Fonds. Toutefois, pour la mise en œuvre des activités de terrain dont l'IAT est responsable aux termes de l'Accord prévu au paragraphe 9.1, Section II de l'Annexe 1, l'IAT pourra appliquer sa réglementation en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA.

Projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région goavienne (PPI-3)

Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Finalité: Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale dans les zones d'intervention du Projet (département des Nippes et région goavienne)	- Indice de malnutrition infantile (SYGRI). - Indice d'accumulation de biens des ménages (SYGRI). -	- Enquête SYGRI au début, mi-parcours et fin du Projet. -	- L'instabilité politique n'intervient pas dans les activités et résultats espérés du Projet. - Les effets de catastrophes naturelles sont atténués par le Projet.
Objectif du Projet: Accroissement et sécurisation durables des revenus et conditions de vie des ménages ruraux pauvres, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables.	- Nombre de ménages bénéficiaires directs des actions du Projet sur les périmètres irrigués des Nippes augmentent les revenus agricoles d'une moyenne de 65% (Cible: 3 800 ménages) - Nombre de ménages bénéficiaires directs des actions du Projet sur les périmètres irrigués de la région goavienne augmentent les revenus agricoles d'une moyenne de 40% (Cible : 2 300 ménages) - Nombre de ménages bénéficiaires directs d'autres actions du Projet - micro-irrigation, élevage caprin, aménagement des bassins versants, micro-projets, pistes rurales augmentent les revenus d'une moyenne de 17% (Cible : 22 000 ménages)	- Enquêtes de ligne de base et d'impact auprès des bénéficiaires par échantillonnage	
Objectifs spécifiques: - Accroissement durable de la base productive par l'optimisation de la gestion de l'eau et la consolidation de l'agriculture irriguée, au moyen d'installations collectives ou individuelles. - Amélioration de la production agricole et des activités génératrices de revenus grâce à la valorisation des sites aménagés, la réalisation de microprojets pour les plus vulnérables et de l'accès des producteurs aux marchés et à des services financiers adaptés. - Renforcement des capacités de planification et de structuration des communautés, en incluant les groupes plus vulnérables.	- Nombre d'ha irrigués par rapport au nombre d'hectare irrigables aménagés (Cible: 90 % des surfaces aménagées) - Nombre d'ha de périmètres aménagés exploités avec des techniques améliorées chaque campagne (Cible: 75 % des superficies aménagées) - Augmentation de la production agricole des ménages touchés (Cible: 30%) - Augmentation des produits agricoles stockés, transformés et commercialisés de (Cible: 20%) - Nombre de OB/ AI fonctionnels et délivrant des services de qualité dans la zone du Projet (Cible: 40)	- Enquêtes d'impact auprès des bénéficiaires. - Rapports d'activités des OPG et autres partenaires - Compte d'exploitation des MP - Rapports suivi évaluation. - Rapports des ateliers de suivi-évaluation participatifs.	
Composante 1. Développement de l'irrigation			
Sous-composante 1.1. Renforcement institutionnel et appui aux associations d'irrigants	- Nombre des cadres (DDA/BAC/DIA/OPS) formés en gestion technique et social de l'eau (Cible: au moins 80 % des cadres, 20% femmes) - Nombre de leaders d'AI formés en gestion technique et social de l'eau (Cible: 100 % des leaders, 20% femmes)	- Rapport d'état d'avancement du Projet. - Registre de la participation dans les formations.	- Bonne participation des AI dans le processus. - Absence de fraude au sein des AI
Sous-composante 1.2. Technologies d'irrigation innovantes	- Nombre de ha irrigués avec des techniques de micro-irrigation (Cible: au moins 40 Ha) - Taux de fonctionnement du réseau de systèmes de micro-irrigation dans le département des Nippes et la région goavienne (Cible: 80 %)	- Fiches d'état d'avancement physique du Projet. - Registre de la participation dans les formations. - Visites de contrôle des systèmes de micro-irrigation	- Acceptation de la part des bénéficiaires des technologies promues - Operateurs sélectionnés pour les travaux de construction/réhabilitation des périmètres efficaces
Sous-composante 1.3. Périmètres irrigués	- Nombre ha de PI aménagés (Cible: 2400 ha) - Nombre de mètres linéaires canaux d'irrigation aménagés, construits ou réhabilités (indicateur du S/E du MARNDR, cible à définir la première année du projet)	- Fiches d'état d'avancement physique du Projet. - Registre de la participation dans les formations.	- Acceptation de la part des bénéficiaires des technologies promues - Operateurs sélectionnés pour les

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
		- Visites de contrôle des systèmes de micro-irrigation	travaux de construction/réhabilitation des périmètres efficaces
Sous-composante 1.4. Remédiation environnementale	- Nombre d'ha de terres aménagés (Cible: 1000 ha, à confirmer la première année du projet)	- Rapport d'état d'avancement du Projet. - Registre de la participation dans les formations.	
Composante 2. Appui aux activités productives			
Sous-composante 2.1. Appui à l'intensification agricole	- Adoption des techniques améliorées chez des producteurs formés (cible :50%) - Autosuffisance des centres de services créés (cible : 80%) - Nombre de personnes ayant accès aux services de conseil offerts en techniques de production améliorée (cible: 4600 personnes, 30% femmes)	- Rapports des ateliers de suivi-évaluation participatifs. - Enquête - Rapports d'activités des OPG et autres partenaires - Rapports suivi évaluation. - Etudes de cas	- Les PI sont achevés et remis aux producteurs à temps
Sous-composante 2.2. Appui à la commercialisation	- Nombre d'Installations de plateformes de vente, stockage, transformation aménagées/ remises en état (cible: au moins 10 expériences) - Nombre de km de pistes rurales aménagés (cible : 33 Km) - Nombre de ménages bénéficiaires de accès aux pistes rurales aménagés (cible : 28,000)	- Rapports d'activités du Projet	- Les microprojets sont mis en œuvre
Sous-composante 2.3. Développement de la microfinance	- Nombre de CREP opérationnels/fonctionnels à la fin du projet (Cible: 10) - Au moins 60% des membres de CREP sont femmes	- Rapports du FAES transmis au Projet	- L'accord MARNDR/ FAES est opérationnel
Sous-composante 2.4. Microprojets	- MP dégagent un bénéfice d'exploitation à la fin du Projet (cible :75%) - Femmes et jeunes qui bénéficient directement des MP (Cible:50% du total des bénéficiaires)	- Rapports de MP	-
Composante 3. Renforcement des capacités			
Sous composante 3.1. Planification et mise en œuvre des PGP	- Taux de participation des femmes dans l'élaboration et le suivi-évaluation des PGP (Cible: 40 % de femmes) - Nombre de plan de gestion de périmètres intégrés dans le programmes de développement des sections communales PDSC (Cible: au moins 60%)	- Rapports périodiques de S-E du Projet, du RC3 et bureaux départementaux - Rapports périodiques des OPG - Rapports et documents de diagnostic et planification participatifs	- Bon niveau des consultants locaux et des partenaires spécialisés - Diagnostics de bon niveau
Sous composante 3.2. Renforcement des capacités des OB et personnel d'appui	- Taux de participation des femmes dans les formations pour les cadres (Cible: 30%) - Nombre de comités de gestion des AI comptant des femmes dans leurs instances de direction (Cible: 30%) - Nombre d'OB partenaires du Projet autonomes et durables (Cible: au moins 50%)	- Documents du PGP - Documents légaux des OB/AI - Enquêtes participatives d'impact auprès des bénéficiaires - Rapports des ateliers de suivi évaluation participatifs	- Entente entre groupes de pression, élus locaux, communautés, etc.
Sous composante 3.3. Alphabétisation fonctionnelle	- Nombre d'apprenants ayant réussi le test final (Cible: au moins 80% des apprenants) - Taux de participation des femmes (Cible : au moins 50%)		